



REGLEMENT GENERAL

* **ETANG DE PONTREMBLE** : réservé uniquement aux pêcheurs accompagnateurs ou membre de la famille avec justificatif de l'autorisation de pêcher (carte de pêche de la SARL de PONTREMBLE) ;

* **Baignade** formellement interdite ;

* **Les embarcations** : les barques sont tolérées pour les pêcheurs uniquement et sans moteur (2 personnes maximum) sous leur entière responsabilité et dégage la SARL de PONTREMBLE de tout accident ;

* **Les barques** personnelles sont admises (pêcheur uniquement)

* **Les chiens** sont interdits sur tout le territoire de l'étang. Seuls sont autorisés les animaux de compagnie tenus en laisse sous la responsabilité de leur propriétaire ;

* **Les véhicules** stationnés à l'intérieur de la propriété devront être disposés de façon à ne pas gêner la circulation et les accès aux postes de pêche ;

* **La SARL de PONTREMBLE** décline toute responsabilité quant aux dommages, vols ou vandalismes concernant les biens propres de l'utilisateur.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION ET BONNE CHANCE

LA GERANCE

TARIFS

OPTION 1 : La journée de 6h. à 19h.

Par pêcheur 2 lignes et 1 moulinet 6 €
Par ligne supplémentaire 3 €

Poissons emportés limités à 5kg et par pêcheur
Remise à l'eau des Carpes supérieures à 5 kg et des carnassiers de taille inférieure à 50 cm.

OPTION 2 : CARPISTES 4 lignes

	PECHEURS	EQUIPIER
6H. à 19h.	15€	7€
24h.	30€	14€
48h.	50€	20€
72h.	60€	24€
168h.	130€	50€

(Bouillettes Graines) – (No Kill)

REMISE à l'EAU des carpes supérieures à 5 kg

OPTION 3 : SPECIAL CARNASSIERS - Brochets/Sandres/Perches/Black Bass)

(Lancer- cuiller-Mouche-Mort manié) La JOURNEE 15€
Limité à 2 prises à emporter (taille 50 cm)

OPTION 4 : SPECIAL COLLECTIVITES

ENFANTS de moins de 14 ans -10% à partir de 20 personnes
- 50%

SPECIAL POISSONS CHAT : LA JOURNEE de 6h. à 19h.

Prise limitée à 5 kg 6€

SPECIAL GRENOUILLES : (en conformité avec la période d'ouverture)

Prise limitée à 5 douzaines : LA JOURNEE de 6h. à 19h. 6€

BARQUES LOCATION : pêcheur exclusivement (sous leur entière responsabilité)

La JOURNEE 12 €

BARQUES ET BARAQUE LOCATION : Pêcheur exclusivement (sous leur entière responsabilité)

La JOURNEE 30 € ou 20€

Sur Présentation de 10 anciennes cartes, 1 carte de fidélité pour une journée de pêche sera remise gratuitement



PROPOSE CETTE SAISON

- ↳ 3 PONTONS BETON POUR PECHEURS (Coté sud)
- ↳ 20 AVANCEES EN TERRE POUR PECHEURS (digues –côté nord)
- ↳ LOCATION DE BARQUES ET DE CARAVANES
- ↳ DES SANITAIRES (WC, lavabos, douches) SONT A DISPOSITION DES PECHEURS – MERCI DE LES LAISSER PROPRES
- ↳ SEULS LES CHIENS TENUS EN LAISSE SONT AUTORISES
- ↳ POSSIBILITE DE RETENIR SON POSTE DE PECHE A L'AVANCE
- ↳ POUR TOUTES CES PRESTATIONS, MERCI DE VOUS ADRESSER AUX RESPONSABLES DANS LES MEILLEURS DELAIS.

BONNE SAISON



REGLEMENT INTERIEUR

* **Les pêcheurs** sont tenus de présenter leur carte à toutes demandes de contrôle de la part du Garde Fédéral, du Garde particulier, des propriétaires membres de la SARL de Pontremble et d'être muni de cette autorisation pour commencer à pêcher et de respecter le règlement général ;

* **Les pêcheurs** : - devront respecter l'option retenue sur leur carte de réservation (poisson emporté, poissons remis à l'eau, taille, poids, -voir détail sur carte de pêche-. La remise à l'eau des poissons devra se faire dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible (ne pas garder le poisson en sac) ;
- doivent obligatoirement retirer de l'eau tous leurs témoins ou repères flottants, avant leur départ.
L'amorçage en bateau téléguidé est toléré.

* **La pêche** est ouverte toute l'année sauf en période de vidange, du 15 octobre au 31 décembre de chaque année.
Pendant cette période de vidange, un tri sélectif du poisson sera fait afin d'éliminer les prédateurs (chats, perches-soleil, carassins). Le restant sera remis à l'eau pour la saison prochaine avec complément en rempoissonnement des catégories manquantes.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION ET BONNE PECHE

LA GERANCE